

[Texte]

fait un rapport d'impôt; il y a eu donc ventes de terrain. En 1979, il n'y a eu aucune vente de terrain, il n'y a pas eu de contrat, il n'y a pas eu d'acompte de versé pour des terrains. Et peut-être avant que vous me répondiez, je voudrais faire une hypothèse. Il serait possible que vos terrains, dans votre secteur, vous les vendiez à des Européens, à des Suisses, à des Belges... Non, mais ça pourrait arriver. Ces terrains-là pourraient être vendus à l'extérieur du pays; des acomptes seraient donnés, et là il y a quand même danger puisque vous demandez que la compagnie soit reconstituée. Est-ce que la compagnie va être reconstituée avec le même nom qu'elle avait: Pyramid Communication Limited? C'est cela?

Mr. Kingsland: Yes.

Le président: Il n'y a pas de problème; monsieur Prud'homme?

Mr. Prud'homme: No, legally speaking, of course we would be, if we agree, reconstituting it as it was, so the same responsibility does not take you off any responsibility. Reconstitution, unless I am wrong legally and I doubt that I would be at this point, you are only doing again what you were doing. So if you were asked to produce these consecutive years where you have not filed, you would be in a position to file.

Mr. Kingsland: Yes.

Mr. Prud'homme: Thanks. This will be probably my last question. How did you come to know about all this matter since you did not file? You were supposed to have received notification that if you did not file within a year you would be dissolved; and now you are in front of Parliament—both Houses, the Commons and Senate—and with my good friend, Mr. Darling. How did it come about that you learned, about this? Something must have happened, otherwise you...

• 1650

Mr. Kingsland: Yes, sir. I was in Vancouver, attending a meeting there, and I had, prior to that, accepted an offer of an agreement of sale, to sell several parcels of land, which was to close in approximately October of 1979. I got a call from the lawyer in the Parry Sound area saying that the transaction had aborted, that they could not close it—now, what would I do? And, of course, I nearly had my second heart attack at that point. I said, "What do you mean, I have no company"? And that is how I found out about it.

I immediately put calls in to Toronto, to the corporation's branch—everywhere I could—to try to find out what happened and what could be done about it.

That is the short answer, sir.

Mr. Prud'homme: What is the value of the company?

Mr. Kingsland: Net worth? Approximately \$225,000.

The Chairman: Thank you, Mr. Prud'homme. Are there any further questions?

An hon. Member: No; no.

The Chairman: I have just one short question. Maybe Mr. Dioguardi could inform me: why do these companies have to

[Traduction]

therefore, there were sales of land. In 1979, there was no sale of land, there was no contract, there was nothing given on account for sale of land. Before you answer me, perhaps I would like to put forth a hypothetical case. It would be possible that your lots, in your area, were sold to Europeans, Swiss people, Belgians... No, not that it happened, but it could have. Those lots, then, could have been sold to someone outside the country; funds could have been given on account and there might be some danger there because you are asking that the company be revived. Is the company going to be revived with the same name it had before; Pyramid Communications Limited? Is that the case?

M. Kingsland: Oui.

The Chairman: There is no problem: Mr. Prud'homme?

M. Prud'homme: Non, juridiquement parlant, évidemment, si nous adoptons le bill, nous reconstituons tout simplement la compagnie telle qu'elle était auparavant ce qui signifie qu'elle ne se soustrait à aucune responsabilité. La reconstitution, à moins que je ne me trompe, ce qui me surprendrait, signifie que vous reprenez tout simplement les choses là où vous les aviez laissées. Si je devais donc vous demander de déposer ces rapports qui n'ont pas été déposés, vous pourriez le faire facilement.

M. Kingsland: Oui.

M. Prud'homme: Merci. Voici ce qui sera probablement ma dernière question. Comment avez-vous appris tout cela puisque vous n'aviez pas déposé ces rapports? Vous étiez censé avoir reçu un avis vous signifiant que si vous ne produisiez pas de déclaration dans un délai d'un an, votre compagnie serait dissoute. Voilà que vous vous retrouvez devant les deux Chambres du Parlement, la Chambre des communes et le Sénat avec mon bon ami, M. Darling. Comment en êtes-vous arrivé là et comment avez-vous finalement appris ce qui s'était passé? Il a bien dû se produire quelque chose, sinon...

M. Kingsland: Eh bien, je me trouvais à Vancouver pour y participer à une réunion. Auparavant, j'avais accepté une offre d'achat touchant plusieurs terrains. Le contrat devait être conclu vers le mois d'octobre 1979. J'ai soudainement reçu un appel d'un avocat de la région de Parry Sound qui m'a dit que la transaction ne pouvait être conclue et qui m'a demandé ce qu'il fallait faire. Évidemment, j'ai failli faire une deuxième crise cardiaque. Je lui ai répondu: «Que voulez-vous dire?» Voilà comment j'ai appris ce qui s'était passé.

J'ai tout de suite appelé à Toronto, au bureau des corporations, afin de savoir ce qu'il fallait faire.

En résumé, c'est ainsi que les choses se sont passées.

M. Prud'homme: Quelle est la valeur de la compagnie?

M. Kingsland: La valeur nette? Environ \$225,000.

Le président: Merci, monsieur Prud'homme. Y a-t-il d'autres questions?

Une voix: Non.

Le président: Dans ce cas, j'en ai une petite. M. Dioguardi est peut-être en mesure d'y répondre. Pourquoi une compagnie